

Agora Corbésienne

Collectif de Corbès

PROJET DE CRÉATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE CORBES / ST BONNET-DE-SALENDRINQUE STE CROIX-DE-CADERLE / THOIRAS

Agora corbésienne a souhaité rencontrer les élus des trois communes concernées pour avoir leur éclairage sur ce projet.

Vous trouverez ci-après la synthèse des propos qui nous ont été tenus.

Thoiras (452 habitants)

Nous avons été reçus fort courtoisement par le maire (Lionel ANDRÉ) et son premier adjoint (Jean-Marie AIGUILLON). Celui-ci a exposé les aspects techniques et les étapes de la création d'une nouvelle commune. L'ensemble des maires a souhaité rencontrer les élus de la commune nouvelle " Mont-Lozère et Goulet " (regroupant : Bagnol-les-Bains, Belvezet, Le Bleymard, Chasserades, Mas d'Orcières, St Julien-du-Tournel) pour un recueil d'expérience sur cette opération. A l'instar de celles-ci, nos maires souhaiteraient conserver des mairies déléguées dans chacune des communes associées. Cette disposition aurait effet jusqu'à échéance des prochaines élections municipales. Elle pourrait être prolongée par le futur conseil municipal issu de ces élections s'il le souhaite. Ainsi, selon les élus, rien ne changerait, au moins le temps que chacun prenne ses marques dans le nouveau dispositif. Chaque commune conserverait ses locaux municipaux, son maire en cours de mandat.

A la question de savoir ce qui avait motivé la reprise de ce projet, déjà étudié lors de la précédente mandature, Lionel ANDRÉ a répondu que les maires avaient souhaité avoir l'initiative de choisir eux-mêmes leurs partenaires plutôt qu'on ne le leur impose et de le faire sur la base de territoires homogènes ayant le caractère rural en partage. On peut ainsi penser que s'il n'y avait pas une injonction immédiate à créer cette nouvelle commune, son éventualité avait été évoquée.

La commune de Thoiras n'envisage pas de consulter ses administrés avant la délibération du conseil municipal.

St Bonnet-de-Salendrinque (120 habitants)

Le maire, Sébastien Magny, a répondu sans filtre à nos questions. Ainsi nous a-t-il dit qu'il était dubitatif sur cette création car il est très attaché à son village et ses habitants (120 résidents).

Il n'appréhende pas avec précision les implications de cette fusion. Pour lui, lors des quelques réunions entre les 4 communes, c'est Mme CRESPON qui est la plus allante. Aussi, comme le confirme son premier adjoint, Alain SUEUR, souhaite-t-ils consulter les habitants avant de prendre une délibération en conseil municipal.

Ste Croix-de-Caderle (114 habitants)

Le maire, Ludovic MOURGUES, et sa 1ère adjointe, Jacky MOURGUES, nous ont réservé un excellent accueil. Ils se sont beaucoup appuyés sur les enseignements tirés de leur visite dans la commune nouvelle de Mont-Lozère et Goulet. Cet exemple semble même les enthousiasmer et devoir être suivi.

La motivation essentielle est d'ordre financier. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ayant tendance à diminuer, la réalisation de quelque projet que ce soit dépend pour l'essentiel des subventions octroyées. Or, elles le seraient plus facilement pour des communes d'une certaine importance. Ainsi la petite dimension de Ste Croix ne serait plus un problème au sein de la nouvelle commune au nom de laquelle les subventions utiles à chacune des communes d'appartenance seraient demandées.

Deuxième avantage, les possibilités de mutualisation des moyens des communes fusionnées. C'est le seul maire qui nous a dit avoir mentionné dans son programme électoral le projet d'inscription de son village dans une nouvelle commune élargie. Cependant, si des discussions sont conduites au sein du conseil municipal, peu d'échanges sur ce sujet ont lieu avec les habitants. Il semble que ceux-ci ne se mobilisent que pour des intérêts personnels.

En conclusion, il n'y a pas de réunions d'informations prévues avec les administrés.

Quelques pistes de réflexion

A l'issue de ces rencontres, on ne saisit pas ce qui motive cette création de commune nouvelle, les élus sont encore en phase de réflexion sans qu'un objectif commun semble les animer.

Or, il serait utile de faire un état des lieux de ce nouveau territoire pour mieux appréhender les enjeux communs à cette nouvelle entité et voir ainsi si la réunion des 4 communes est pertinente.

Il nous semble qu'il serait utile que l'ensemble des habitants soit d'ores et déjà informé des modalités et des implications de cette décision annoncée. Nous n'avons pas perçu que les choses allaient en ce sens.

Dans ces conditions comment homogénéiser les intérêts particuliers de chacun pour créer une force collective ?

Si le maintien de mairies déléguées permet de conserver le maire, le nom et les locaux municipaux de chaque commune regroupée, c'est le conseil municipal élu lors des prochaines élections qui décidera de leur pérennité. Or, le corps électoral sera alors composé des habitants des 4 anciennes communes, le poids démographique sera déterminant et il pourrait n'y avoir peu ou aucun habitant de certaines communes fusionnées dans le conseil municipal ainsi élu.

Comment seront pris en compte les besoins spécifiques de ces territoires si aucun de ceux qui y habitent ne peut les porter ? Les conseils qui se succéderont conserveront à tous moments toute latitude pour supprimer les mairies déléguées.

Dans tous les cas, les communes composant la nouvelle entité perdront le statut de collectivité territoriale et n'auront plus de budget propre. La nouvelle commune à laquelle elles appartiendront aura un nouveau nom et l'adresse postale pourrait être différente.

Tout ceci n'est vraiment "douloureux" que pour les "enracinés" de longue date, les nouveaux auront moins de mal à se projeter dans ce nouvel espace puisqu'ils n'auront rien connu d'autre.

Enfin, ce regroupement devrait favoriser une concentration des moyens, et il faudra trancher un jour cette contradiction : maintenir toutes les structures existantes (mairies déléguées) ou saisir l'opportunité d'économiser les moyens en les centralisant. Par exemple, regrouper le personnel administratif dans un seul lieu de permanence, ouvert tous les jours sur une amplitude horaire plus large apportant ainsi un service de plus grande qualité qu'auparavant pour les plus petites communes. Déplacer les administrés plutôt que les services. Ce n'est pas forcément la mutualisation envisagée par certains élus ?

D'où l'importance de penser aux implications à long terme

